**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD A L’OCCASION DE LA**

**45ème SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’ EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**Genève, le 30 janvier 2024**

Monsieur le Président ;

Le Tchad souhaite la bienvenue à la délégation du Congo et tient à lui exprimer ses remerciements pour les informations pertinentes fournies au Conseil des droits de l’homme dans le cadre de la présentation de son rapport national au titre du quatrième cycle de l’EPU.

Le Tchad se réjouit des mesures louables entreprises par la République du Congo pour la mise en œuvre des recommandations acceptées dans le cadre de son précédent cycle de l’EPU. Parmi ces mesures, il faut citer entre autres, les mesures spécifiques prises pour promouvoir les questions de genre et d’éliminer toutes les formes de discriminations basées sur le genre, les stratégies de lutte contre la mortalité maternelle et infantile, notamment la feuille de route pour l’accélération de la réduction de la mortalité maternelle et infantile 2018-2025 etc.

Toutefois dans un esprit de dialogue constructif, le Tchad souhaierait formuler respectueusement au Congo les recommandations suivantes :

1. engager la procedure à ratifier le Protocole facultatif à la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes ;
2. poursuivre les efforts en vue d’instaurer une couverture santé universelle et d’améliorer les services médicaux et sanitaires.

Pour conclure, le Tchad souhaite plein succès au Congo dans le cadre de cet examen.

Je vous remercie !